



# **MG Addictions**

Paris, le 18 mars 2014

# Communiqué de presse

L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) vient d'accorder une RTU pour le baclofène dans le traitement de l'alcoolo-dépendance et de l'abus d'alcool.

C'est un acquis de la mobilisation des patients eux-mêmes et des associations de patients ayant un problème d'alcool.

C'est aussi un acquis à mettre au crédit des différents praticiens qui ont mené un travail clinique considérable auprès de leurs patients, en prescrivant le baclofène hors AMM.

## Un cadre de RTU intégrant l'expérience acquise

Cette RTU donne un cadre légal et un dispositif de pharmacovigilance à cette prescription, dans l'attente du résultat des études Bacloville et Alpadir, le remboursement par l'Assurance Maladie complétant ce dispositif. Le recueil de données prévu par la RTU est proche de celui existant pour l'étude Bacloville. Il doit rester simple en pratique pour les médecins et s'articuler avec le dispositif mis en place par le RESAB dans le cadre d'un réseau sentinelle.

Nous souhaitons que les particularités de prescription liées aux seuils de posologies fixés dans cette RTU, 120 mg/J pour un 2è avis de collègue expérimenté et 180 mg/J pour un avis collégial, prennent en compte la pratique actuelle des médecins prescripteurs. Cela ne peut être qu'une recommandation et non une obligation et nous suggérons qu'ils conservent leur capacité de prescription afin d'assurer la continuité des soins engagés.

MG Addictions est un collectif informel de médecins généralistes qui échangent quotidiennement sur leurs pratiques, à partir d'une plateforme virtuelle. Ce collectif tout en gardant ce mode de travail interactif et souple a fait le choix de partager ses questionnements au sein de la Fédération Addiction tant pour les aspects cliniques que pour avancer sur une représentation de la médecine générale dans la prise en charge des problématiques d'addiction. Plusieurs médecins membres de MG Addiction sont impliqués dans des groupes de travail de la FA et un représentant a été élu au conseil d'administration.

La Fédération Addiction fédère 205 personnes morales représentant plus de 700 établissements, services (CSAPA, CAARUD, CJC, CTR, CT, ELSA, etc.) et 420 personnes physiques (médecins de ville, praticiens hospitaliers, professionnels de la prévention, du médicosocial, etc.).

Le Réseau Addictions Baclofène est une association crée en mars 2012 qui vise à regrouper, organiser et former les médecins et les professionnels de la santé et du social voulant développer leurs pratiques autour du Baclofène et permettre son accès à tous ceux qui en ont besoin. http://resab.fr/

FEDERATION ADDICTION - 9, rue des Bluets - 75011 PARIS

Tél.: 01 43 43 72 38 - Fax: 01 43 66 28 38 Courriel: infos@federationaddiction.fr SIRET: 529 049 421 00017 - NAF: 9499Z

## Un cadre de RTU pragmatique et adapté

Dans cet objectif de sécurisation et d'accessibilité au traitement, nous proposons :

- que tout médecin généraliste ou psychiatre qui a une bonne expérience du baclofène ou qui participe à un réseau addictologique national (MG Addictions, RESAB, Addictolib) ou régional soit considéré comme expérimenté et puisse prescrire le baclofène au-delà de 120 mg/J. Pour les autres cas, un avis téléphonique pourrait être donné par ce 2è collègue expérimenté. Un dispositif de médecin régional référent, susceptible d'apporter conseil et aide aux prescripteurs de baclofène pourrait aussi être initié.
- que l'avis collégial pour les posologies supérieures à 180 mg/j soit recommandé et non obligatoire, et s'inscrive dans un renforcement de la coopération médecin généraliste/CSAPA et service hospitalier d'addictologie, afin d'apporter de la fluidité et de fonctionner dans les deux sens, pour autant que ces structures aient expérimenté la prescription de baclofène et en aient acquis une expérience clinique.

## Une priorité donnée à la formation

En pratique, le degré de complexité du patient au plan psychiatrique, comportemental et social n'est pas lié à la posologie de baclofène prescrite et l'expérience montre que les effets indésirables surviennent la plupart du temps en début de traitement et non du seul fait de posologies élevées. La mise en oeuvre de cette RTU par les médecins généralistes, acteurs essentiels de premier recours et de proximité dans la prise en soin des patients ayant un problème d'alcool, suppose un dispositif de formation efficace, dans le cadre du DPC et des réseaux existants en addictologie.

#### En résumé nous demandons que :

- 1/ chaque médecin prescripteur, quelle que soit sa spécialité, puisse juger lui-même, comme le code de déontologie le demande, s'il est compétent pour traiter ses patients seul ou en collaboration avec le médecin de son choix ;
- 2/ l'avis d'un confrère ou d'un "collège d'addictologues" soit facultatif et non "requis", et cela quelle que soit la dose envisagée ;
- 3/ des formations soient recommandées et organisées dans le cadre du DPC, ainsi qu'un travail en réseau de soins ;
- 4/ le baclofène soit prescrit en première intention si le patient le demande (est-il éthique de lui demander d'échouer avec les autres méthodes avant de réussir avec le baclofène ?);
- 5/ les malades souffrant de pathologies psychiatriques puissent être traités comme les autres, à condition d'être stabilisés et suivis ;
- 6/ le baclofène soit remboursé par l'assurance maladie.

MG Addictions, la Fédération Addiction et le RESAB sont prêts à jouer tout leur rôle dans le domaine de la formation et à apporter aux médecins prescripteurs de baclofène le soutien nécessaire.

#### **Contacts presse**

Claude MAGNIN, Médecin généraliste, tel 06 85 12 13 26 Patrick de La Selle RESAB, tel 06 82 50 18 41 Jean-Michel Delile, Vice-Président de la Fédération Addiction, tel 06 89 71 40 95 Nathalie Latour, Déléguée Générale de la Fédération Addiction, tel 06 12 21 07 25

FEDERATION ADDICTION - 9, rue des Bluets - 75011 PARIS Tél. : 01 43 43 72 38 - Fax : 01 43 66 28 38

Courriel: infos@federationaddiction.fr SIRET: 529 049 421 00017 - NAF: 9499Z